

signature d'une déclaration :
l'eau doit rester un bien public

Le 25 octobre 2007, la Municipalité a confirmé qu'elle considérait que l'eau est un bien public et que ses ressources, nécessaires à la vie, doivent rester en mains publiques. Aussi, inspirée d'un texte de l'Association suisse pour le Contrat mondial de l'eau, la Municipalité réitère sa volonté que l'ensemble des installations du réseau soit géré et décidé par les autorités politiques. De plus, par la direction des travaux, elle s'engage, sous l'égide de la direction du Développement et de la Coopération, à participer, avec d'autres communes, à des actions de solidarité internationale.

Déclaration
L'eau, bien public

Considérant que l'accès à l'eau nécessaire à la vie
est un droit humain fondamental,

Considérant que l'eau
est un patrimoine commun de l'humanité,

La Municipalité de la Ville de Lausanne (Canton de Vaud)

Reconnaît l'eau comme un bien public universel,

S'engage à ce que sur le territoire qu'elle alimente et sur ses ressources
la gestion de l'eau reste en mains publiques,

S'engage à ce que toutes les décisions importantes en ce domaine soient prises de
manière démocratique,

S'engage à ce que toutes les décisions statutaires concernant l'ensemble des installations
du réseau soient prises avec la participation des citoyens et des citoyennes,

S'engage à informer régulièrement ses consommateurs
sur les meilleurs moyens de protéger l'ensemble du cycle de l'eau
afin de garantir un approvisionnement sûr, sain et durable.

La Municipalité participe à des actions de solidarité internationale en faveur de
communautés locale du Sud dépourvues d'accès à l'eau potable, en collaboration avec
d'autres communes suisses, sous l'égide du Département fédéral des affaires étrangères,
par sa Direction du développement et de la coopération (DDC).

La Municipalité de Lausanne

Fait à Lausanne le 25 octobre 2007

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Olivier Français,
directeur des travaux, tél. 021 315 52 00**

www.lausanne.ch/eau

Lausanne, le 2 novembre 2007



Hôtel de Ville
case postale 6904
1002 Lausanne
tél. 021 315 25 50
fax 021 315 20 05
infopresse@lausanne.ch